



Association **1 + UN**
15 rue du Chemin Vert
42340 VEAUCHE



Association **1 + UN**

15 rue du Chemin Vert

42340 VEAUCHE

Mail : 1plusun42@gmail.com

Tél : 06 30 12 69 74

Veauche le 31 mars 2017

Madame, Monsieur,

Par le présent courrier, en qualité de Présidente et de Secrétaire-chargée de communication, nous souhaitons vous faire connaître notre association loi 1901 récemment créée sous le nom de **1 + UN**.

1 + UN = une idée originale

1^{er} Juillet 2005, Papa est victime d'un grave accident de vélo. Il devient alors paraplégique et sa vie, ainsi que les nôtres, se voient transformées. Il va courageusement se reconstruire notamment grâce au handbike qui lui permettra de renouer avec sa passion du vélo.

C'est en tant que participantes à des manifestations sportives que nous prenons vraiment conscience de la notion du « sport ensemble ». Il nous vient alors l'idée de créer notre propre association pour soutenir les personnes en situation de handicap, comme notre Père.

C'est décidé, nous allons construire un projet ensemble ! Un projet qui stimulera la pratique du sport pour des personnes en situation de handicap en coopération avec des personnes valides. C'est alors que nous sollicitons nos parents pour les associer au projet. 1 + UN est né !

1 + UN = une somme d'objectifs

- Permettre à chacun de porter un autre regard sur le handicap
- Ouvrir les champs d'activités sportives ou non, aux personnes en situation de handicap.
- Réunir des fonds pour financer du matériel adapté, des projets sportifs, culturels et éducatifs autour du handicap.

1 + UN = une manifestation sportive, notre premier évènement...

Nous avons la grande chance et la grande joie de proposer notre première manifestation sportive le **samedi 2 Septembre 2017** à Veauche. Nous sommes, effectivement, parrainés par l'Office des Sports de Veauche qui nous propose de réaliser notre parcours à l'issue des célèbres « Foulées Veauchoises ».

En constituant des « binômes solidaires », nous souhaitons que des personnes valides puissent participer aux côtés de personnes en situation de handicap. Il s'agit de parcourir 5 km, non chronométrés, en se soutenant mutuellement : être au départ de ce parcours et passer la ligne d'arrivée ensemble.

1 + UN = une tirelire à remplir !!!

Mais comme tout projet, pour que notre association puisse vraiment voir le jour auprès du public, nous avons besoin de votre soutien financier. Sans vous, nous ne pourrions pas aller plus loin pour notre Père et pour toutes les personnes en situation de handicap.

Vous trouverez en annexe quelques documents, la déclaration faite à la sous-préfecture de Montbrison le 17 août dernier, nos statuts ainsi que notre premier budget prévisionnel.

Il est important que notre association puisse vivre pour que le handicap ne soit plus un tabou dans notre société.

D'avance, un grand merci pour toute l'attention que vous porterez à notre demande.

Soyons plus forts ensemble !

La présidente



Fabienne GARDÈS

La secrétaire-chargée de communication



Marie-Pierre VERICEL



QUELQUES DOCUMENTS

Journal du vendredi 24 mars 2006



Le 1^{er} juillet 2005, à Chazelles-sur-Lyon, un automobiliste avait renversé un cycliste. La victime, devenue paraplégique, est toujours à l'hôpital. Le prévenu, absent à l'audience, a également été condamné à cinq ans d'annulation du permis de conduire.

Accident de la circulation: deux ans de prison avec sursis

Le 1^{er} juillet 2005, un automobiliste avait renversé un cycliste après une manœuvre hasardeuse. Depuis, la victime, devenue paraplégique, est à l'hôpital. La mère du conducteur, dans ses auditions auprès des gendarmes, avait largement souligné, « l'insouciance de son fils au volant ». A l'audience correctionnelle, le prévenu ne s'est pas présenté, la victime, oui, emmenée en ambulance. Le tribunal a dû se déplacer pour elle et l'entendre au rez-de-chaussée du palais de justice.

Cet homme, très digne dans son fauteuil roulant, a expliqué qu'il avait été victime d'une fracture de la colonne avec coupure de la moelle épinière au niveau de la poitrine. « Je n'ai plus l'usage de mes jambes et je ne l'aurai plus jamais. Pour moi, la vie s'est arrêté ce 1^{er} juillet quand j'ai croisé la route de ce monsieur. Ce qui m'horripile le plus, c'est de savoir qu'il a toujours son permis de conduire, permis de tuer plutôt.

Le prévenu ignore toujours la victime

Mon handicap, aujourd'hui, est aussi dur à vivre pour moi que pour l'ensemble de ma famille ». Une de ses filles présente à l'audience a tenu à témoigner : « Il est inadmissible que ce monsieur n'ai pas daigné venir à l'audience, affronter la réalité de son geste, au moins par respect envers nous. Il a enlevé une partie de la vie de mon père et de toute ma famille ».

M^e Basset, avocate de la partie civile, a insisté sur « la souffrance de cette famille qui aurait souhaité voir du regret dans les yeux du prévenu. Le jour même de l'accident, sa mère a déclaré qu'il n'avait pas réalisé la gravité des faits. Mais après, il n'a pris aucune nouvelle de la victime et, ici encore, il l'ignore. Ce monsieur est sous curatelle, invalide, et il conduit encore. La victime a une paraplégie haute, vie un calvaire au quotidien. Il a été fauché par cette voiture à l'aube de sa retraite, d'une vie nouvelle faite de projets. Aujourd'hui, c'est l'architecture de sa maison qu'il faut entièrement revoir pour l'accueillir dans quelques mois ».

Mme Di Rollo, substitut du procureur a rappelé, « l'horreur et le combat au quotidien, pour continuer à vivre, mené par la victime et sa famille. Le prévenu est coupable mais il est sous curatelle, invalide et selon sa propre mère ne sait pas conduire. Qui lui a donné un permis ? » Elle a requis trois ans de prison avec sursis — « nous sommes face à une simple faute de conduite, avec hélas des conséquences catastrophiques » — l'annulation du permis de conduire pendant cinq ans et interdiction de conduire tout type de véhicule à moteur pendant cinq ans, avec exécution provisoire.

Le tribunal a condamné Claude Protière à deux ans prison avec sursis et l'annulation du permis pendant cinq ans avec exécution provisoire.

FRANÇOISE SALLE

Renversé par un chauffard il y a 12 ans, le sport l'a sauvé

Victime d'un grave accident de vélo, Georges Gardès a perdu l'usage de ses jambes. Grâce au soutien de ses proches, il a pu se reconstruire avant de se lancer le défi de participer aux Foulées veaudoises en septembre.

Cette date, ils ne l'oublieront jamais. Le 1^{er} juillet 2005, par la faute d'un chauffard, Georges Gardès est victime d'un grave accident de vélo. La moelle épinière sectionnée, il ne retrouvera pas l'usage de ses jambes. « C'était dur au départ d'accepter que je ne pourrai jamais remarcher », explique ce Veudois qui peine à cacher son émotion. Une véritable épreuve qu'il a pu affronter « grâce au soutien de mes filles et de mon épouse », confie-t-il avec une grande reconnaissance dans les yeux. Sa vie et celle de sa famille s'en trouvent bouleversées. « Il a notamment fallu réaménager toute la maison pour me permettre d'évoluer à mon aise », glisse ce dernier.

Faire se côtoyer valides et handicapés

Georges Gardès va courageusement se reconstruire « grâce au sport et surtout grâce au handbike » qui va lui permettre de renouer avec sa passion du vélo. « C'est une belle invention mais dans les montées, c'est parfois un peu difficile. Je vais peut-être essayer de mettre un petit moteur sur mon engin pour ne pas être trop en souffrance », lance-t-il dans un sourire.

À ses côtés, ses deux filles, Fabienne et Marie-Pierre sont touchées par la situation de leur père et multiplient les initiatives pour lui permettre de retrouver le sourire. Et ces dernières d'expliquer : « C'est en avril 2016, en partici-



■ La famille Gardès-Vericel, fondatrice de l'association 1+UN. Georges Gardès (1^{er} rang) participera aux Foulées veaudoises en handbike avec son petit-fils Matthieu Vericel (2^e rang). Photo Michele DUBUY

pant en binôme à une manifestation sportive que nous avons pris conscience de la notion du « sport ensemble ». Il nous est alors venu l'idée de créer notre propre association pour soutenir les personnes en situation de handicap comme notre papa ».

De là, les deux sœurs parviennent à convaincre leurs parents de se lancer avec elles dans le projet. Le temps de rassembler des idées, de se familiariser avec le côté administratif, de rédiger les statuts, l'association voit le jour sur le papier en août 2016. Le nom

“ Apporter un regard plus positif sur le handicap ”

Fabienne et Marie-Pierre, les filles de Georges Gardès

1 + UN va participer aux Foulées veaudoises samedi 2 septembre

Grâce au soutien de l'office des sports, samedi 2 septembre, 1 + UN va participer aux Foulées veaudoises grâce à l'engagement de Georges Gardès et de son petit-fils Matthieu Vericel. Un départ spécial sera donné à 10h25 pour un parcours de 5 km sans compétition aux binômes : un valide/un handicapé avec possibilité de marche, course, tandem, handbike, joëlette... Le bureau de 1 + UN est composé de : Fabienne Gardès (présidente), Georges Gardès (vice-président), Marie-Pierre Vericel (secrétaire et chargée de communication), Denise Gardès (trésorière).

PRATIQUE Les binômes peuvent déjà s'informer et s'inscrire par mail : 1plusun42@gmail.com, ou par téléphone au 06.30.12.69.74.

« 1 + UN » et le logo reflètent le principal objectif d'un projet ambitieux et solidaire : associer une personne handicapée et une personne valide. Oui mais, dans un domaine bien précis : la pratique du sport. « Nous voudrions aussi amener à un regard plus positif sur le handicap, poursuivent Fabienne et Marie-Pierre. Nous souhaiterions également réunir des fonds pour financer du matériel sportif adapté aux handicapés. Et pourquoi pas créer toutes sortes de projets autour du handicap ». 1 + UN va lancer sa première action le 2 septembre. Mais l'aventure ne fait que commencer !

De notre correspondante locale
6 Juin 2014 Michèle Dubuy